

Action Publique 2022 dans les DIRECCTE :
le plan (anti-)social est lancé !
Ou « on ne fait pas d'omelette sans casser de Pôles 3^E »

Alors que le Gouvernement jurait la main sur le cœur que sa grande réforme Action Publique 2022, se ferait avec les agents et pour les agents (*Offrir un environnement de travail modernisé aux agents publics en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations*, prière de ne pas rire), c'est en catimini et sans concertation aucune que le chantier a finalement été lancé par deux circulaires d'Edouard Philippe en date du 24 juillet.

Il n'y a effectivement pas meilleure date que la fin juillet pour décider en quelques pages de remettre totalement en cause la place de l'Etat au sein de la société.

Ainsi, la circulaire du PM en date du 24 Juillet, portant sur l'organisation territoriale des services publics fourmille d'informations dessinant en filigrane les possibles évolutions des missions des services déconcentrés et des agents.

En fait, sans le dire explicitement, cette circulaire formalise les premières conclusions que le Gouvernement tire du rapport du comité AP 2022, non publié par le gouvernement, mais dévoilé par des médias, qui sont relativement simples. Comme l'ont chanté les champions du monde en juillet : ON VA TOUT CASSER HÉ !

Pour notre part, sa lecture nous amène à souligner les points suivants:

- le PM prend bien soin de se réclamer des attentes du public (et des agents) en matière de services publics pour avancer ses orientations et décisions, mais, derrière le vocabulaire très positif et volontariste, ce sont de nombreux désengagements et concentrations départementales et interdépartementales qui sont acté(e)s. Ainsi, après avoir renversé la table, l'Etat renverse son paradigme organisationnel.
- **les services déconcentrés sont en fait la cible de cette circulaire, celle relative aux administrations centrales étant finalement beaucoup plus succincte et floue.**
- le rôle de l'Etat en matière de missions traditionnellement considérées comme régaliennes est réaffirmé, mais cela ne va pas sans contradictions: ainsi, les missions de contrôle, de lutte contre les fraudes et d'inspection sont mises en avant, mais on annonce immédiatement que les modalités d'exercice en seront adaptées, avec, par exemple, l'externalisation de certains contrôles "standardisés", pour permettre aux services de se concentrer sur les contrôles les plus complexes et sensibles. De quoi parle-t-on ? On a lu ici ou là que les services de la DGCCRF seraient concernés, peut-être les services vétérinaires ? Manifestement, l'épisode Lactalis n'a pas été suffisant... Si, pour ce qui concerne les services d'inspection du travail, la perspective d'une Agence ne semble pas à l'ordre du jour, qui et sur la base de quels critères, décidera de ce qui est un contrôle standardisé et un contrôle complexe ?
- au titre des missions pour lesquelles le rôle de l'Etat est réaffirmé, on trouve, avec plaisir, les missions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes. Nos collègues des Délégations régionales aux Droits des femmes seront ravi(e)s de l'apprendre, mais se creuseront la cervelle pour savoir comment agir avec la baisse

importante de leurs crédits 2018 (ces personnels sont rattachés, comme le secrétariat d'Etat, au PM, mais s'appuient aussi sur les DRJSCS).

- en revanche, pour d'autres missions, le périmètre d'action de l'Etat sera allégé, au profit des collectivités territoriales. Dans cette énumération, on trouve plusieurs missions relevant des Direccte (développement économique, tourisme). **Sur ce sujet, Bruno LEMAIRE n'a pas tardé à lancer son offensive puisqu'il a récemment assumé le désengagement quasi total de l'Etat sur la thématique du développement économique, considérant que cela faisait doublon avec les compétences réaffirmées des conseils régionaux en la matière. Sans aucun égard pour ses agents et leurs représentants du personnel, le Ministre de l'Economie a décidé de supprimer près de 70% des ETP Finances affectés dans les DIRECCTE. Oui oui 70%, en maintenant 120 ETP sur les 429 actuels. Et le cap ne serait plus 2022 mais 2019, avec un entretien individuel pour chaque agent afin de préparer sa sortie (entretien avec qui, sur quelle base, ça on ne le sait pas) avant le 31/12/2018. L'emploi du conditionnel est nécessaire aujourd'hui, tant il est vrai qu'aucune communication officielle n'existe, les tracts syndicaux devenant pour l'instant la seule ressource disponible pour les agents concernés en matière d'information, ajoutant ainsi l'anxiété au mépris le plus complet.** Si à l'heure actuelle les agents du secteur Travail Emploi ne savent pas encore à quelle sauce ils vont être dégustés, nul doute qu'il s'agisse là d'un premier pas vers le possible démembrement des Pôle 3^E sur lequel la FSU, comme d'autres organisations syndicales, n'a cessé de lancer des alertes. En mars dernier, lors d'une réunion du CTS (comité technique spécial) des DIRECCTE et des DIECCTE, nous avons interrogé l'Administration sur les objectifs poursuivis par les missions confiées à la fois à l'IGF et à l'IGAS, l'une et l'autre semblant devoir sceller le sort des Pôles 3^E des Direccte. Nous n'avons obtenu aucune réponse, puisque selon l'expression consacrée « aucun arbitrage n'était encore intervenu ». En 2009-2010, nous n'étions pas des fanatiques de la création des pôles 3^E, tant le rapprochement des compétences Emploi et Economie au sein d'un seul service nous paraissait problématique, si ce n'est contre-nature, et la suite ne nous a pas démentis, mais ce départ de compétences nous inquiète car il est aussi un signe de l'affaiblissement du rôle des DIRECCTE et un pas de plus vers leur marginalisation possible et, partant, leur fusion avec d'autres services de l'Etat.
- la répartition des rôles entre Etat et opérateurs va aussi être "ajustée" (encore un bel euphémisme), et, à ce titre, le Gouvernement s'interroge sur le possible transfert du pilotage des contrats aidés à Pôle Emploi. Ce serait, pour nous, une très mauvaise idée. En effet, encore une fois, Pôle Emploi serait juge et partie (comme pour le contrôle des chômeurs): le pilotage, ce n'est pas que la répartition des enveloppes de contrats entre les régions et départements et le relevé des compteurs (après tout, n'importe qui peut faire des tableaux Excel), c'est aussi la mise au point des consignes de prescription adaptées aux territoires, mais en dehors des pressions diverses (préfets, conseils régionaux...) et c'est surtout le contrôle de la bonne application de ces critères. **Et ces missions-là, c'est aux services de l'Etat, les Direccte, de les assurer, ils en sont les garants, forts de leur expertise en matière de droit du travail et de l'emploi.** Même si, en la matière, ils n'en font pas directement usage, leurs pouvoirs régaliens de contrôle sont susceptibles de leur conférer une autorité et une indépendance que l'on ne trouvera pas chez un opérateur jugé uniquement sur ses chiffres.
- toujours dans ce chapitre, le Gouvernement s'interroge sur la possibilité de transférer le pilotage des MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) aux ARS ou à une mission nationale. Nous ne pouvons, effectivement, que faire le constat que depuis la transformation des Cotorep en MDPH et leur transfert total aux départements, se pose un vrai problème de cohérence des pratiques et des décisions. Mais, si la nécessité d'un pilotage national est patente, nous pensons qu'il est **important que celui-ci s'exerce en restaurant un lien des MDPH avec les services du travail et de l'emploi, une partie non négligeable des décisions prises par celles-ci ayant trait à l'aptitude au travail des personnes handicapées. Il ne serait donc pas aberrant de le confier au ministère du travail, qui travaille toujours sur les PRITH, plutôt qu'aux ARS, étrangères à cette problématique ou à une mission de plus.**
- un certain nombre de missions aujourd'hui dévolues aux Directions départementales des territoires (DDT) ou aux Directions départementales de la cohésion sociale(DDCS) (et de la protection des populations dans les plus petits départements : DDCSPP), comme les compétences logement, famille, enfance pourraient, elles aussi, être transférées. De ce fait, le Gouvernement demande qu'en soient tirées les conséquences sur le

maintien du réseau des DDCS et des DRJSCS...On ne peut avoir que les plus grandes craintes pour l'avenir des collègues de ces services.

- **pour "renforcer l'efficacité de l'intervention de l'Etat", Edouard PHILIPPE envisage de poursuivre le big bang de la RéATE de 2009-2010 (Réorganisation des administrations de l'Etat) et appelle les préfets à proposer des modularités locales, par exemple en fusionnant des DDI (directions départementales interministérielles) avec des services préfectoraux ou des DDI entre elles (DDCSPP+DDT).** Déjà que la mise en place de ces DDI avaient été synonyme de déperdition des savoir-faire, des cultures professionnelles, de la mise en place de lignes hiérarchiques incohérentes, avec des cadres ne connaissant strictement rien aux missions de leurs services, notamment de contrôle, comme ceux de la CCRF, cette étape supplémentaire sera, à coup sûr, le coup de grâce pour bien des missions. Après avoir renversé la table, on voit maintenant que l'Etat renverse son paradigme organisationnel. **Après 10 ans de régionalisation à outrance, c'est désormais le niveau départemental qui est considéré comme le plus pertinent, si possible en interministériel et pourquoi pas dans des locaux communs. Mais pas pour rester au plus près des territoires, pour économiser encore sur les structures et renforcer le pouvoir des préfets,..**
- ainsi, sous cette argumentation, le Premier Ministre appelle à renforcer la mutualisation des moyens des services déconcentrés (SD) et, à ce titre, de multiplier la rationalisation immobilière en poussant au relogement dans un même site de différents services de l'Etat, y compris au-delà du périmètre de la RéATE. N'oublions pas que de telles opérations ont déjà été menées à peu près partout, le plus souvent au forceps, avec leur lot de décisions de cohabitations aberrantes et de dégradation des conditions de travail. Qu'en attendre de plus ? Pour parachever le tout, le Premier Ministre appelle à poursuivre la mutualisation de la gestion des moyens de fonctionnement des différents services, avec le regroupement du programme budgétaire 333 (moyens de fonctionnement des services locaux hors préfectures) et du programme 307 (moyens de fonctionnement des préfectures) dès le 1/1/2020, avec une année de préfiguration en 2019. Le tout ayant vocation à être géré par des nouveaux secrétaires généraux communs à tous les services, y compris ceux des finances publiques et de l'éducation nationale, placés, sans nul doute, en préfecture. Pire encore, la compétence de ces derniers pourrait aller au-delà des achats, de l'immobilier, de l'informatique, de la gestion courante, pour toucher aux dossiers de ressources humaines. **On voit bien que l'on s'avance à grands pas vers la fusion des corps, la mutualisation complète des ressources humaines au plan local, la perte de toute maîtrise des moyens humains et matériels pour les services déconcentrés des ministères au profit des préfectures, au détriment des cultures professionnelles, des cohérences "métier" et du maintien de l'indépendance de certaines missions régaliennes, comme celles de l'inspection du travail.**

Compte tenu de cette lecture très inquiétante, le SNUTEFE-FSU demande en urgence :

- **La suspension immédiate du projet de réorganisation des DIRECCTE afin que les organisations syndicales puissent être pleinement informées, consultées et que, peut-on rêver ?, des négociations s'engagent**
- **Un positionnement univoque de Madame PENICAUD quant aux missions et perspectives professionnelles de ses agents affectés au sein des Pôle 3^E des DIRECCTE**
- **La prise en compte des perspectives professionnelles des agents en lien avec le respect de leur vie personnelle et familiale et ce, quel que soit le projet. On ne peut décemment mettre en place un projet qui fait fi des choix opérés par chaque agent en termes d'organisation familiale, de fonctions, de résidence géographique ou de carrière au sein de la Fonction Publique d'Etat.**

Le SNUTEFE FSU alerte les collègues et les usagers et estime nécessaire d'envisager dès cette rentrée des actions intersyndicales permettant de peser sur les choix gouvernementaux, notamment en matière d'organisation des services publics.

Paris, le 7 septembre 2018